

# SÉANCE DU 01 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le premier septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, maire.

**Étaient présents :** M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy, M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre, M. TURBLIN Vincent, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier, Mme DORET Peggy

**Était absent excusé :**

**Était absent :**

**Secrétaire de séance :** M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Date de convocation : 24/08/2015

Date d'affichage : 24/08/2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

## **ORDRE DU JOUR :**

- Assainissement : tarifs 2016
- Restaurant scolaire : tarifs 2015-2016,
- Création de CDD : adjoint technique,
- Création de CDD : adjoint d'animation,
- Augmentation du temps de travail,
- Diminution du temps de travail,
- Proposition de vente d'un terrain,
- Convention SATESE pour assainissement,
- Acceptation d'un chèque GROUPAMA,
- Conventions avec le SIVOS, la commune de Poillé et la commune d'Asnières,
- Affaires diverses.

## **ASSAINISSEMENT : TARIFS 2016** **(2015-09-01)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la redevance assainissement comme suit :

Les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif possédant un compteur d'eau :

- 27.25 € le montant de l'abonnement semestriel,
- 0.95 € / m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Les usagers qui ne s'approvisionnent pas ou peu en eau sur le réseau public et qui rejettent dans le réseau d'assainissement collectif des eaux en provenance de puits :

- 27.25 € le montant de l'abonnement semestriel,
- Une consommation de 60 m<sup>3</sup> par habitation à 0.95 € / m<sup>3</sup>

**RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2015-2016**  
**(2015-09-02)**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération de la Communauté de Communes LBN qui fixe le prix de vente des repas fournis par la cuisine centrale au tarif de 4.32 € le repas enfant et 4.93 € le repas adulte.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire à 3.30 € le repas enfant.

Quant au prix du repas à domicile, il est fixé au tarif payé à la communauté de communes (soit 4.93 € à ce jour) ainsi que pour le repas adulte au restaurant scolaire.

Ces tarifs sont applicables dès la rentrée 2015-2016.

**CREATION DE CDD : ADJOINT TECHNIQUE**  
**(2015-09-03)**

Suite à la fermeture de la classe d'Asnières, l'école de Fontenay fait face à une forte augmentation des effectifs, il convient donc de recruter un adjoint technique en CDD correspondant à un besoin permanent pour un temps de travail hebdomadaire de 9h sur 36 semaines soit un temps de travail annualisé de 7h09.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la création de ce poste à compter du 01 septembre 2015.

**CREATION DE CDD : ADJOINT D'ANIMATION**  
**(2015-09-04)**

Suite à une réunion avec le SIVOS, il s'avère que la création d'un CDD d'adjoint d'animation ne soit plus nécessaire car depuis la fermeture d'une classe, la commune d'Asnières, adhérente au SIVOS, dispose d'une employée qu'elle pourrait nous mettre à disposition pour un temps hebdomadaire de 3h00 sur 36 semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette mise à disposition et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signer.

**AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL**  
**(2015-09-05)**

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

De porter, à compter du 01 septembre 2015, de 09h30 sur 36 semaines plus 1h00 sur 52 semaines à 11h00 sur 36 semaines plus 1h00 sur 52 semaines le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique.

PRECISE

Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL**  
**(2015-09-06)**

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

De porter, à compter du 01 septembre 2015, de 33h00 sur 36 semaines soit une annualisation de 25h99 à 32h00 sur 36 semaines plus 35h00 de travail pendant les vacances scolaires soit une annualisation de 25h97 le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

**PROPOSITION DE VENTE DE TERRAIN**

Madame le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur FOUCAULT le 30 juin dernier quant à sa proposition de vente d'un terrain. Celui-ci demande la somme de 50 000 € pour une superficie de 83 ares et 87 centiares ou 6 € du m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal refusent cette proposition et ne se portent pas acquéreur du bien de Monsieur FOUCAULT.

**CONVENTION SATESE POUR ASSAINISSEMENT**  
**(2015-09-07)**

Madame le Maire fait part de la proposition d'une convention SATESE concernant une assistance technique pour l'assainissement collectif au tarif de 0.31 € TTC par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

**ACCEPTATION D'UN CHEQUE GROUPAMA**  
**(2015-09-08)**

Madame le Maire présente un chèque d'un montant de 139 € correspondant au remboursement de la franchise du sinistre sur le candélabre place de la chauvinerie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque.

## **CONVENTIONS AVEC LE SIVOS, LA COMMUNE DE POILLE ET LA COMMUNE D'ASNIERES** **(2015-09-09)**

Madame le Maire présente un projet de convention :

- entre la commune et le SIVOS de la Vègre,
- entre la commune et la commune de Poillé sur Vègre,
- entre la commune et la commune d'Asnières sur Vègre.

Concernant les frais de fonctionnement de l'école et de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ces conventions et donnent pouvoir à Madame le Maire pour les signer.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Salon CUMA : Madame le Maire donne la parole à Monsieur TOUCHARD Fabien qui explique que mise à part la météo tout s'est bien passé. Environ 10 500 personnes ont participé à l'évènement.
- Ecole : 50 enfants sont inscrits à l'école de Fontenay : 30 enfants en maternelle et 20 enfants pour les classes de CP et CE2.  
Après la fermeture de la classe d'Asnières, beaucoup de matériel a pu être récupéré.  
Des étagères ont été installées dans le local à jouets, et des pavés ont été posés dans le passage entre le local et l'école.  
Il faut poser des stores dans la salle de repos, des demandes de devis sont en cours.  
Nous venons de recevoir la réponse du Département concernant la subvention CDL qui avait été faite dans le cadre du renouvellement de la chaudière, celui-ci ne peut répondre favorablement à notre demande. Les frais seront donc entièrement à la charge de la commune.  
L'institutrice demande à ce qu'une machine à laver soit installée dans l'école.
- Chemin pédestre : des frais imprévus apparaissent au fur e à mesure de l'opération.
- Plan d'eau : des branches d'arbres sont tombées, une équipe va être envoyée pour s'en occuper.  
Nous rencontrons des problèmes avec des pêcheurs non-résidents de la commune qui ne veulent pas payer le droit de pêche.
- Containers de tri : Beaucoup de déchets sont déposés autour des containers, lorsque cela est possible nous contactons les gens et leur demandons de venir récupérer leurs déchets le plus rapidement possible.
- Salle des fêtes : nous avons reçu un courrier de l'architecte en charge du projet, celui-ci nous sollicite pour relancer et terminer le projet. Un devis a été signé par l'ancien Maire, celui-ci nous engage pour un montant de 11 620 € HT, somme qui n'avait pas été incluse dans les reste à réaliser du budget précédent et qui du coup n'a pas été comptabilisé dans le budget de cette année. Nous allons contacter l'architecte pour voir avec lui ce qui est possible de faire car le projet de la salle des fêtes est loin d'être réalisable.
- PAVE : Une ordonnance du 26 septembre 2014 indique la nécessité de réaliser un PAVE uniquement pour les communes de plus de 500 habitants. Nous ne sommes donc plus dans l'obligation de réaliser celui-ci.
- Maintenance extincteurs et éclairage public : celle-ci est sous la compétence par la Communauté de Communes jusqu'au 31 décembre 2015. Une consultation pour évaluer le coût de cette compétence sera lancée et une proposition sera présentée en Conseil Communautaire.
- Pompiers : l'Adjudant FONTAINE Jérôme a été remplacé par le Sergent BOUGEANT Laurent au Centre d'Incendie et de Secours de Chantenay Villedieu.

- AMF : une manifestation est prévue le 19 septembre 2015 dans toutes les communes et intercommunalités de métropole et d'outre-mer concernant les baisses de dotations de l'État.
- Location : la maison de l'école est louée et le logement au-dessus de la mairie est toujours vacant.
- Site internet : le site de la mairie a été créé et mis en ligne, il est disponible à l'adresse suivante <http://www.fontenay-sur-vegre.mairie72.fr/>

La séance est levée à 22h30